



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C230004-Direction de la gestion des déchets-Déchèterie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20210617-2021068-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2021

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2021.068

Séance du 17 juin 2021

Convention pour la collecte et le traitement des livres et des documents confidentiels sur les déchèteries de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Date de la convocation : 10 juin 2021

Date d'affichage : 17 juin 2021

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 18

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le projet de convention entre la société Nouvelle Attitude et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours ;

Contexte

Les livres apportés en déchèterie sont jetés actuellement dans la benne Tout Venant Incinérable pour bénéficier d'une valorisation énergétique (incinération) mais une filière de recyclage et/ou de réemploi peut être envisagée pour ce type de déchets pour réduire leur impact environnemental.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est également régulièrement sollicitée par les usagers souhaitant une destruction dans le respect de la Réglementation Générale sur la Protection des données personnelles (RGPD) de leurs documents confidentiels. Afin de garantir leur élimination, ces papiers sont actuellement jetés dans la benne Tout Venant Incinérable pour bénéficier d'une valorisation énergétique (incinération) et non d'une valorisation matière alors qu'il s'agit principalement de papiers recyclables.

Dans ce cadre, l'Agglomération s'est rapprochée de la société NOUVELLE ATTITUDE, située sur la commune de Buc, afin de mettre en place gratuitement ces deux nouvelles filières sur les déchèteries intercommunales de Buc et de Bois d'Arcy. Si les résultats sont concluants, des points supplémentaires pourront être rajoutés (mini-déchèterie du Chesnay-Rocquencourt, Ecopoint de

Bièvres).

Pour les livres, la société NOUVELLE ATTITUDE est le point de collecte de Recyclivre depuis plusieurs années. A ce titre, elle possède les moyens nécessaires pour mettre à disposition des caisses palettes en déchèterie afin de stocker les livres apportés par les usagers. Disposant d'un camion 19 T, elle est également en capacité d'assurer la collecte des contenants pleins.

Une fois la collecte effectuée, NOUVELLE ATTITUDE assure la logistique très contraignante imposée par Recyclivre : tri des livres selon le cahier des charges imposé, enregistrement des livres sur la base de donnée Recyclivre, demande de collecte, etc...

Les livres ne correspondant pas aux critères de Recyclivre (environ 80%) seront à nouveau triés par les agents de la société pour être repris par des papetiers et bénéficier d'une valorisation matière (recyclage).

Pour les documents confidentiels, NOUVELLE ATTITUDE propose la mise en place de contenants scellés pour garantir la sécurité des documents durant le transport et le respect de la Réglementation Générale sur la Protection des données personnelles (RGPD) puis leur destruction à l'aide d'une broyeuse industrielle.

Les déchets restants sont ensuite acheminés vers un papetier pour être recyclés.

Les contenants pleins de la déchèterie de Buc (livres et/ou documents confidentiels) seront collectés gratuitement par la société NOUVELLE ATTITUDE sur l'installation. Les contenants pleins de la déchèterie de Bois d'Arcy seront rapatriés par la société SEPUR, via le marché d'exploitation des déchèteries dont elle est titulaire, vers les locaux de NOUVELLE ATTITUDE.

En parallèle, il est accordé à la société NOUVELLE ATTITUDE d'apporter gratuitement ses déchets sur la déchèterie intercommunale de Buc (2,8 Tonnes de déchets maximum par mois) afin qu'ils soient acheminés vers la filière de traitement adéquate.

Versailles Grand Parc propose à NOUVELLE ATTITUDE de conclure une convention d'une durée d'un an à compter de sa date de signature pouvant être étendue à une durée de 4 ans renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention permet ainsi de répondre aux attentes des habitants du territoire tout en améliorant, sans aucun versement comptable, l'impact environnemental des déchèteries intercommunales.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'approuver les termes de la convention de collecte et de traitement des livres et des documents confidentiels par l'entreprise NOUVELLE ATTITUDE ;
 - 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant.
-

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .



Le Président
Par déléation
Manuel PLUVINAGE
Directeur Général des Services

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.